

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Ravalement de façades :
modification de la
délibération n°14 du
20 septembre 2023

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

RAVALEMENT DE FACADES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°14 DU 20 SEPTEMBRE 2023

- **Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal règle les affaires de la commune ;
- **Considérant** la délibération n° 14 du 20 septembre 2023 attribuant la subvention façade à la SCI BERLINGOT ;

Par délibération n° 14 du 20 septembre 2023, il a été approuvé une contribution d'un montant de 8 170,52 euros pour le ravalement d'une façade rue François Mitterrand. Lors du dépôt de dossier, une erreur de bénéficiaire a été faite. La contribution a été accordée au nom de la SCI BERLINGOT, au lieu de la SCI SDC 2 MITTERRAND ;

Nom, Prénom	Adresse du logement	Base de calcul	Contributions
SCI SDC 2 MITTERRAND	2, François Mitterrand	428 m ² x 19,09 €	8 170,52 €
		TOTAL	8 170,52 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Annule** l'octroi de cette contribution à la SCI BERLINGOT ;
- **Approuve** l'octroi de cette contribution à la SCI SDC 2 MITTERRAND ;
- **Autorise** le versement de cette contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Farida LAID



Stéphane RODIER